

Chapitre 3

Peuples autochtones et éducation dans les provinces et territoires canadiens participants

Les processus de colonisation ont eu des conséquences extrêmement néfastes sur des générations successives de peuples autochtones au Canada. L'UNICEF a récemment examiné quatre mesures du bien-être des enfants : inégalité des revenus, inégalité dans l'éducation, inégalité dans la santé et satisfaction de la vie. Le Canada se classe 26e sur 35 pays. Cela signifie que les jeunes Canadiens grandissent dans des milieux assez inégaux, en matière de revenus, de santé et de satisfaction dans la vie. Ces inégalités sont toutefois moindres en matière d'éducation. Les populations autochtones représentent une part croissante à la fois de la population totale du Canada et de la population des élèves dans le pays, avec une moyenne d'âge inférieure à la population non-autochtone. Selon les données canadiennes, les taux de pauvreté parmi les enfants des familles autochtones sont plus élevés que parmi les familles non-autochtones. Il est également à noter qu'on observe d'importantes différences au sein même des populations autochtones, telles que la taille, la langue et le rapport à l'identification/auto-identification. Ce chapitre présente les données démographiques et économiques essentielles de chaque province et territoire du Canada participant à l'étude, ainsi que certaines informations sur l'éducation et les populations autochtones. Les provinces et territoires participants sont les suivants : Alberta, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Territoires du Nord-Ouest et Yukon.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Le présent chapitre fixe un contexte général pour les analyses et discussions des chapitres suivants. Les populations autochtones couvertes par l'étude partagent des caractéristiques historiques, culturelles et socioéconomiques essentielles, mais chaque communauté est également unique et spécifique. Elles partagent une histoire particulièrement problématique et dommageable, comme illustré par le système des pensionnats indiens. Il a fallu attendre les vingt dernières années pour que ce système soit enfin éradiqué, mais ses conséquences se font encore sentir aujourd'hui. Le traumatisme associé à ce système est régulièrement ressorti au cours de nos visites, certaines personnes suggérant même que ses effets se sont accentués entre les générations.

L'objectif de ce chapitre n'est pas d'en décrire les répercussions en détail. Selon Dreise et Perrett (à paraître) : « ... ces questions sont répétées et analysées de manière exhaustive dans chacune des juridictions et incluent les séquelles encore tangibles de la colonisation ; les stigmates du racisme ; les luttes liées à la pauvreté ; le combat pour faire entendre la "voix" des autochtones dans les sociétés et les institutions dominantes ; et les tensions qui accompagnent les priorités et les attentes antagonistes entre différentes cultures. » Cependant, ces questions permettent de dresser la toile de fond et le contexte indispensables à ce rapport.

Ce chapitre reprend les constats d'études menées par l'OCDE et l'UNICEF, qui comparent les pays à l'échelle internationale concernant le bien-être et la pauvreté des enfants. Il analyse ensuite brièvement la situation des populations autochtones au Canada, avant de se pencher plus en détail sur les provinces et territoires canadiens ayant participé à cette étude ; pour ces derniers, il fournit quelques données démographiques et économiques ainsi que des faits relatifs à leurs systèmes éducatifs et leurs populations autochtones.

Études internationales du bien-être et de la pauvreté des enfants

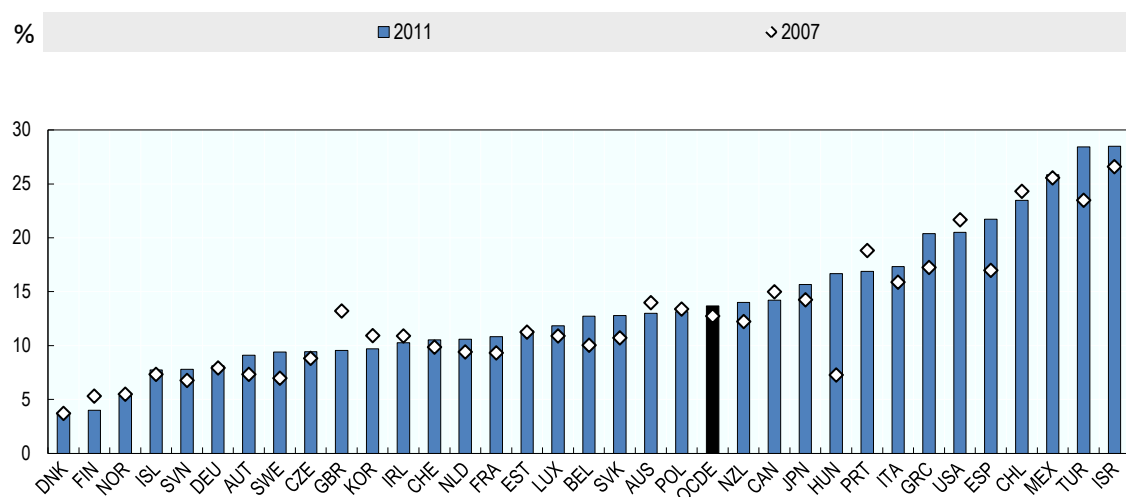
La dernière édition du rapport *Comment va la vie ?* de l'OCDE (OCDE, 2015) fournit les plus récentes données internationales sur le bien-être, notamment les évolutions au cours du temps et les inégalités dans les résultats en matière de bien-être entre différents groupes, notamment suivant l'âge. Les inégalités intergénérationnelles peuvent être criantes. La forte augmentation du chômage de longue durée observée depuis 2009 touche très fortement les jeunes.

Le Canada et l'Australie se distinguent en faisant partie des pays présentant les niveaux moyens de richesse les plus élevés (Australie, Canada, Espagne, États-Unis, Luxembourg et Royaume-Uni). Les populations autochtones de l'étude sont donc dans des pays particulièrement riches. Le Canada est l'un des pays où les revenus et la richesse sont le plus étroitement corrélés, tant pour les riches que pour les pauvres : « la corrélation entre les revenus et la richesse à l'extrémité supérieure de la distribution est la plus grande au Canada, en Allemagne et au Luxembourg, tandis qu'à l'extrémité inférieure, elle est la plus grande au Canada, en France, en Italie et aux États-Unis » (OCDE, 2015). Par conséquent, dans le contexte canadien, les personnes qui gagnent beaucoup sont plus riches et celles qui gagnent le moins sont plus pauvres par rapport à la majorité des pays les plus prospères du monde.

Comment Va la Vie ? montre également à quel point les enfants ne démarrent pas la vie sur le même pied d'égalité. La pauvreté de revenu touche un enfant sur sept dans les pays de l'OCDE, tandis que 10 % vivent dans des ménages sans emploi. Depuis la crise économique, les taux de pauvreté ont augmenté de deux tiers dans les pays de l'OCDE et,

dans la plupart d'entre eux, le taux de pauvreté des enfants est plus élevé que celui de la population en général (Figure 3.1). Analysant pour la première fois le bien-être des enfants, ce rapport révèle comment les enfants des milieux les plus aisés tendent à bénéficier d'une meilleure santé et d'une expérience scolaire plus heureuse. Le rapport montre également qu'en 2011, le Canada et la Nouvelle-Zélande se situaient légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE en ce qui concerne les taux de pauvreté des enfants, tandis que l'Australie se trouvait légèrement en dessous. Au Canada et en Australie, ces taux avaient légèrement chuté avant et après la crise, tandis que la Nouvelle-Zélande avait suivi la tendance internationale avec un taux de pauvreté des enfants en hausse.

Figure 3.1. Pourcentage des enfants de 0 à 17 ans vivant dans des ménages dont le revenu disponible est inférieur à la moitié de la valeur médiane



Note: Les données les plus récentes datent de 2012 pour l'Australie, la Hongrie, le Mexique et les Pays-Bas, de 2010 pour la Belgique et de 2009 pour le Japon.

Source: OCDE (2016), *Comment Va la Vie ? 2015 : Mesurer le Bien-Être*, http://dx.doi.org/10.1787/how_life-2015-fr.

L'UNICEF (2016) a récemment conduit une étude internationale du bien-être des enfants dans 35 pays (dont 31 pays de l'OCDE, comprenant l'Australie, mais pas la Nouvelle-Zélande). Bien qu'elle ne soit pas spécifiquement liée aux jeunes autochtones, cette étude classe les pays en fonction de quatre critères : inégalité des revenus, inégalité dans l'éducation, inégalité dans la santé et satisfaction de la vie.

Le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suisse arrivent en tête des pays les plus égaux une fois les quatre indices agrégés, tandis que l'Italie, la Bulgarie, la Turquie et Israël sont les plus inégaux des 35 pays. Le Canada se situe dans le bas du classement, à la 26^e place, ce qui signifie que les jeunes Canadiens grandissent dans des environnements aux inégalités plus marquées par rapport à d'autres nombreux pays. Tel est particulièrement le cas pour les revenus, la santé et la satisfaction de la vie, mais moins pour l'éducation. Les jeunes autochtones du Canada vivent donc dans des communautés et une société avec d'importantes inégalités sur un ensemble de mesures définissant le bien-être.

Taux de pauvreté des autochtones du Canada

Ces comparaisons globales sur le bien-être des enfants situent le Canada à un niveau caractérisé par des inégalités relativement importantes. Les principales dimensions de ces inégalités sont le revenu et la pauvreté. Une récente étude analysant les données de l'Enquête nationale canadienne auprès des ménages de 2011 a permis d'établir des distinctions entre les différents groupes de population : « Cette méthode emploie la mesure de faible revenu après impôts (MFR-ApI) conformément à la convention de l'OCDE pour déterminer le faible revenu [...] le seuil de la MFR-ApI est calculé en tant que la moitié du revenu médian ajusté des ménages de la population » (Macdonald et Wilson, 2016, p.30). Selon cette étude, un peu plus de la moitié (51 %) des enfants identifiés comme Premières Nations vivait dans la pauvreté en 2010. Ce taux de pauvreté était encore plus élevé (60 %) pour ceux qui vivaient dans les réserves et s'était par ailleurs aggravé depuis 2005 ; on observait même des taux alarmants de 76 % au Manitoba et 69 % au Saskatchewan, de loin les plus élevés de tout le pays. En revanche, le taux de pauvreté parmi les enfants autochtones vivant hors des réserves s'était quelque peu amélioré tandis que la qualité de vie des enfants non-autochtones avait peu évolué depuis 2005. C'est donc parmi les enfants identifiés comme Premières Nations que les taux de pauvreté sont les plus élevés.

Ensuite, le second niveau de pauvreté englobe les autres enfants autochtones et les groupes désavantagés. Pour les enfants d'immigrants au Canada, le taux de pauvreté s'élève à 32 % ... Parmi ceux-ci, on retrouve les enfants non-inscrits des Premières Nations (30 %), les enfants Inuits (30 %) et les enfants métis (30 %). Ensuite, le troisième niveau de la pauvreté regroupe les enfants qui ne sont pas autochtones, sans origine étrangère, ni immigrés dont le taux de pauvreté de 13 % est semblable à la moyenne de l'ensemble des pays [de l'OCDE]. (Macdonald et Wilson, 2016, p.5)

La situation des enfants et des jeunes autochtones du Canada est donc clairement liée à leurs conditions économique et matérielle très désavantagées, même si ces dernières varient en fonction des populations autochtones et des provinces.

Populations autochtones du Canada et leur éducation

Le tout premier paragraphe de l'introduction du Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada publié en 2015 (Honoré la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada) résume la difficile situation des peuples autochtones du Canada :

Pendant plus d'un siècle, les objectifs centraux de la politique indienne du Canada étaient les suivants : éliminer les gouvernements autochtones, ignorer les droits des Autochtones, mettre fin aux traités conclus et, au moyen d'un processus d'assimilation, faire en sorte que les peuples autochtones cessent d'exister en tant qu'entités légales, sociales, culturelles, religieuses et raciales au Canada. L'établissement et le fonctionnement des pensionnats ont été un élément central de cette politique, que l'on pourrait qualifier de « génocide culturel ». (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015a, p.1)

Au moins 150 000 élèves des Premières Nations, Métis et Inuits ont fréquenté les pensionnats du Canada. Ceux-ci étaient dirigés par différentes Églises (principalement catholique romaine, anglicane, unie, méthodiste et presbytérienne), et leur partenariat avec l'État est resté en place jusqu'à la fin des années 1960. Si dans les années 1980, la

plupart de ces écoles a fermé, les derniers pensionnats soutenus au niveau fédéral ont continué à fonctionner jusqu'à la fin des années 1990. On nous a parlé de nombreuses fois de ces pensionnats et du traumatisme qu'ils ont engendré parmi les peuples autochtones. On nous a également dit que ce traumatisme existait toujours, car ce système avait entraîné de profonds effets intergénérationnels et communautaires.

Au niveau fédéral, le Premier ministre Justin Trudeau, lors de sa prise de fonction en 2015, a appelé son gouvernement à agir immédiatement pour mettre en œuvre l'ensemble des 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, mais aussi à réaliser de nouveaux investissements dans l'éducation des Premières Nations et à entamer des négociations avec les peuples autochtones. Ces appels à l'action comprennent des mesures pour l'égalité à travers les questions de réussite et de financement (Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015b) :

- Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en consultation et en collaboration avec les survivants, les peuples autochtones, et les éducateurs, de :
 - rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada.
 - prévoir les fonds nécessaires pour permettre aux établissements d'enseignement postsecondaire de former les enseignants sur la façon d'intégrer les méthodes d'enseignement et les connaissances autochtones dans les salles de classe.
 - prévoir le financement nécessaire pour que les écoles autochtones utilisent les connaissances et les méthodes d'enseignement autochtones dans les salles de classe.
 - créer des postes de niveau supérieur au sein du gouvernement, à l'échelon du sous-ministre adjoint ou à un échelon plus élevé, dont les titulaires seront chargés du contenu autochtone dans le domaine de l'éducation.
- Nous demandons au Conseil des ministres de l'éducation (Canada) de maintenir un engagement annuel à l'égard des questions relatives à l'éducation des Autochtones, notamment en ce qui touche :
 - l'élaboration et la mise en œuvre, de la maternelle à la douzième année, de programmes d'études et de ressources d'apprentissage sur les peuples autochtones dans l'histoire du Canada, et sur l'histoire et les séquelles des pensionnats.
 - la mise en commun de renseignements et de pratiques exemplaires en ce qui a trait aux programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire des Autochtones.
 - le renforcement de la compréhension interculturelle, de l'empathie et du respect mutuel.
 - l'évaluation des besoins de formation des enseignants relativement à ce qui précède.

Un aspect important de cette étude est de nature démographique. En 2011, près de la moitié de la population autochtone du Canada (46 %) avait moins de 25 ans alors que ce taux était de 30 % parmi la population non-autochtone (Kelly-Scott et Smith, 2015). L'âge médian des peuples des Premières Nations avoisinait les 26 ans, tandis qu'il était de 31,4 ans pour les Métis et juste en dessous de 23 ans pour les Inuits, soit l'âge le plus bas des trois groupes. En revanche, l'âge médian de la population non-autochtone était de 40,6 ans. Par conséquent, la population autochtone augmente plus rapidement que la population en général si bien que les élèves autochtones représentent une proportion croissante des enfants en âge d'être scolarisés. Plus d'un quart de la population autochtone (28 %) est âgée de moins de 15 ans, contre 16,5 % pour la population non-autochtone (Statistique Canada, 2013).

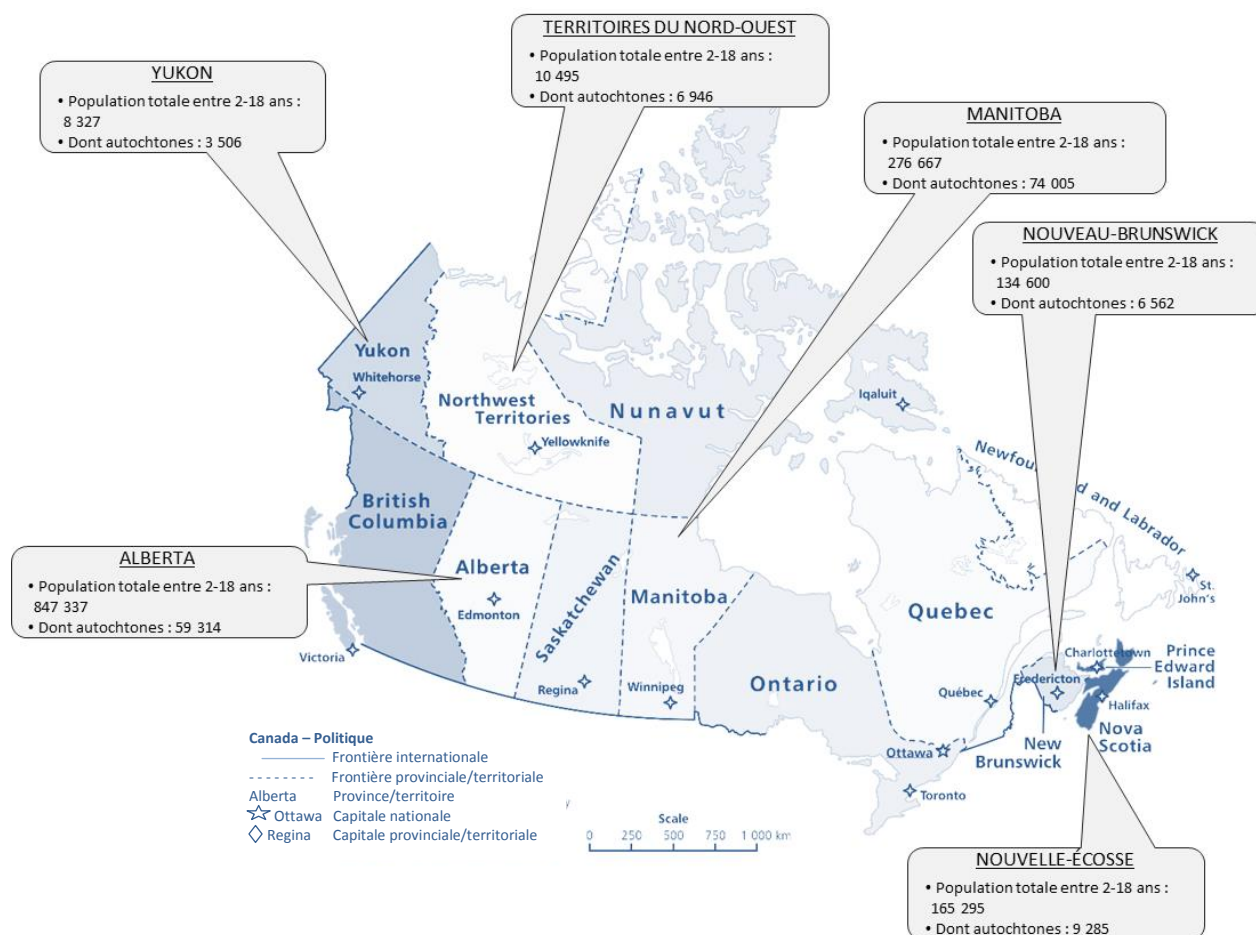
Un autre aspect fondamental de cette étude réside dans le fait que les provinces et territoires sont responsables de la politique éducative, à l'exception des réserves qui en matière de politique éducative sont sous la responsabilité des peuples autochtones et du gouvernement fédéral. Le présent rapport analyse uniquement l'éducation des élèves autochtones dans les systèmes provinciaux et territoriaux.

L'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012 (Statistique Canada, 2012) a révélé que 72 % des personnes issues des Premières Nations vivant hors des réserves, 42 % des Inuits et 77 % des Métis âgés de 18 et 44 ans disposaient d'un diplôme d'études secondaires ou équivalent. En comparaison, l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 a révélé que 89 % de la population non-autochtone avaient obtenu au moins un diplôme d'études secondaires (Statistique Canada, 2013). En général, le niveau d'éducation a augmenté, mais les populations autochtones n'ont pas toutes suivi la même trajectoire. Selon Gordon et White (2014) : « On pourrait s'attendre à ce qu'au cours des 15 dernières années, les taux de non-achèvement du secondaire déclinent et d'achèvement postsecondaire augmentent... Cette tendance a été observée pour les métis, les autochtones hors des réserves, les élèves non-inscrits et les peuples des Premières Nations¹. Ces groupes autochtones particuliers ont continûment affiché un niveau d'éducation postsecondaire plus élevé par rapport aux peuples autochtones vivant dans des réserves, aux Indiens inscrits et aux peuples Inuits... ». Nous pouvons supposer que ces tendances reflètent les modèles de mobilité ainsi que les chances des habitants des réserves d'achever des études postsecondaires.

Les systèmes canadiens participants

Bien que les juridictions partagent des caractéristiques historiques, sociales et démographiques, la situation des peuples autochtones est loin d'être uniforme à travers le pays. Il existe d'importantes variations dans leur histoire et leur culture, ainsi que de nombreuses langues (même si elles ont toutes en commun leur fragilité face à la mondialisation qui réduit le nombre de langues dans le monde). Si l'on considère seulement deux des provinces canadiennes étudiées ici, l'Alberta compte 48 Premières Nations dans trois régions couvertes par un traité et huit établissements Métis tandis que le Manitoba compte 63 Premières Nations, dont 6 des 20 plus importantes bandes indiennes du Canada. On observe également de grandes différences au sein des populations autochtones en fonction de la nature urbaine, rurale ou reculée de leur environnement résidentiel.

Figure 3.2. Population totale et autochtone entre 2 et 18 ans dans les juridictions participantes, 2015



Sources :

Données : calculs de l'OCDE basés sur la base de données de Statistique Canada (2011) et les estimations de la croissance démographique entre 2011 et 2015.

Carte : Wikipedia (2017), carte politique du Canada, https://en.wikipedia.org/wiki/File:Political_map_of_Canada.png. Ces travaux ont été mis dans le domaine public par leur auteur, E. Pluribus Anthony, dans le cadre du projet Wikipedia de langue anglaise. Cette décision s'applique dans le monde entier.

Alberta

L'Alberta affiche le deuxième produit intérieur brut (PIB) par habitant le plus élevé du Canada, même si elle est actuellement confrontée à de faibles prix du pétrole. La population totale de l'Alberta s'élevait à 4,2 millions d'habitants en 2015, soit 11 % de la population totale du pays. La croissance démographique de l'Alberta était la deuxième dans l'ensemble des juridictions canadiennes, si l'on compare les données du recensement de 2015 avec celles de 2006-2011 (11 %, contre une moyenne de 5 % pour le Canada). Comme ailleurs, la croissance démographique est nettement plus élevée au sein de la population autochtone.

Conformément à la loi, les enfants vivants dans l'Alberta doivent être scolarisés de l'âge de 6 ans à l'âge de 16 ans. Le système scolaire est divisé en différents niveaux : maternelle (K), élémentaire (années 1 à 6), secondaire inférieur (années 7 à 9) et secondaire supérieur (années 10 à 12). On y dénombre 1 498 écoles publiques et 391 écoles séparées (principalement catholiques) qui dispensent un enseignement en langue anglaise, de même que 40 écoles francophones. Environ 90 % des élèves de la province fréquentent l'un de ces trois types d'écoles, qui sont financés par la province et gouvernés par un conseil scolaire élu publiquement. On y trouve également des écoles à charte et des écoles privées, de même que des écoles administrées par les bandes, qui ne sont pas incluses dans la présente étude.

Un peu plus de 220 000 personnes ont déclaré être d'identité autochtone en 2011 dans l'Alberta, ce qui représentait, cette année-là, près de 16 % de l'ensemble de la population autochtone du Canada (Statistique Canada, 2013). Dans l'Alberta, les élèves autochtones se déclarent tels par auto-identification volontaire sur les formulaires d'inscription scolaire. Les élèves et les parents ont l'occasion de modifier ou de supprimer cette information une fois par an. Au cours de l'année scolaire 2014/2015, on dénombrait un peu plus de 676 000 élèves inscrits dans l'enseignement provincial, de la maternelle à la fin du secondaire supérieur (y compris les élèves vivant dans les réserves), dont environ 7 % s'identifiaient comme autochtones.

Plus d'un quart de la population autochtone (28 %) de l'Alberta réside à Edmonton et un septième (15 %) à Calgary, ces personnes représentant toutefois seulement 5 % de la population d'Edmonton et 3 % de la population de Calgary. On dénombre 48 Premières Nations dans trois régions couvertes par un traité. Les langues des Premières Nations les plus couramment parlées sont les suivantes : blackfoot, cri, chipewyan, déné, sarcee et stoney (nakota sioux). On dénombre également huit établissements Métis dans l'Alberta, les seuls Métis du Canada ayant une assise territoriale, dont la langue est le michif. Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012 (Statistique Canada, 2012), près de la moitié des personnes autochtones de l'Alberta âgées de 25 à 64 ans avaient obtenu un certificat, un diplôme ou équivalent dans une école de métiers, un collège ou une université, ce taux étant de 40 % parmi les membres des Premières Nations, de 53 % parmi les Métis et de 52 % parmi les Inuits (par rapport à 65 % pour leurs homologues non-autochtones).

Manitoba

Le Manitoba affiche le sixième PIB par habitant du Canada quoique, selon le Conference Board du Canada (Conference Board of Canada, 2015b), il soit appelé à devenir l'un des moteurs de la croissance économique du pays grâce aux secteurs-clés de la construction, de la fabrication et des services. Conformément à la loi, les enfants vivant au Manitoba doivent être scolarisés de l'âge de 7 ans à l'âge de 18 ans, mais les enfants de 6 ans ont également le droit d'aller à l'école. Le système scolaire comprend les premières années (K-4), les années intermédiaires (années 5 à 8) et l'école secondaire (années 9 à 12). En 2015/16, on comptait environ 183 000 élèves inscrits dans l'ensemble du système scolaire. On y dénombre 37 divisions scolaires et 691 écoles publiques qui dispensent un enseignement en langue anglaise, de même que 24 écoles francophones.

En 2011, la population totale du Manitoba dépassait à peine les 1,2 million d'habitants (soit 0,3 % de la population totale du Canada). Près de 196 000 habitants du Manitoba se sont auto-identifiés comme autochtones dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (Statistique Canada, 2013). Quatre autochtones du Manitoba sur dix

résident à Winnipeg, où ils représentent 11 % de la population totale. Les autochtones représentent également plus d'un tiers de la population totale de Thomson (35 %) et près d'un quart de celle de Portage la Prairie (23 %). Le Manitoba compte 63 Premières Nations, dont 6 des 20 plus importantes bandes indiennes du Canada. On y dénombre également sept groupes linguistiques principaux : anishinaabe (ojibway), cri, dakota, dene, michif, oji-cree et inuktitut. Sept traités ont été conclus avec les Premières Nations dans cette province, mais cinq Premières Nations du Manitoba n'ont signé aucun traité avec le Canada (Sioux Birdtail, Sioux Valley, Canupawakpa, Dakota Tipi et Dakota Plains).

En 2011, 40 % de la population autochtone du Manitoba de 25 à 64 ans détenait un certificat, un diplôme ou équivalent, obtenu auprès d'une école des métiers, d'un collège ou d'une université : 31 % parmi les peuples des Premières Nations, 49 % parmi les Métis et 40 % parmi les Inuits (par rapport à 60 % pour leurs homologues non-autochtones). On notait également une différence entre la proportion de personnes autochtones et non-autochtones n'ayant aucun certificat, diplôme ou équivalent : en effet, cette situation concernait 50 % des membres des Premières Nations, 24 % des Métis et 27 % des Inuits âgés de 25 à 64 ans (contre 14 % pour leurs homologues non-autochtones).

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick affiche le deuxième PIB par habitant le plus bas du Canada et comptait parmi les économies provinciales enregistrant la croissance la plus faible en 2016. Sa densité démographique est beaucoup plus élevée que la moyenne canadienne, mais sa croissance démographique est sensiblement inférieure. L'enseignement public, financé par la province de l'école maternelle à la 12^e année, est dispensé par un système combinant écoles anglaises et françaises. La scolarisation dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick est obligatoire jusqu'à l'achèvement de l'école secondaire ou jusqu'à l'âge de 18 ans. Le système scolaire est divisé en différents niveaux : maternelle (K), élémentaire (années K à 5), intermédiaire (années 6 à 8) et secondaire (années 9 à 12).

En 2011, la population totale du Nouveau-Brunswick dépassait légèrement les 750 000 habitants, et à peine plus de 22 600 personnes s'étaient auto-identifiées autochtones dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (Statistique Canada, 2013). Un autochtone sur sept (15 %) de cette province réside à Fredericton, dont ils représentent environ 15 % de la population totale. 11 % des autochtones vivent à Saint John et Moncton, représentant 2 % de la population de chacune de ces villes. Au Nouveau-Brunswick, on dénombre 15 Premières Nations, dont 9 Mi'kmaq et 6 Maliseet (wolastoqey). Les langues les plus parlées dans la province sont l'anglais et le français, suivis par le mi'kmaq.

Le Nouveau-Brunswick compte sept districts scolaires, dont quatre sont anglophones (avec un total de 1 454 élèves autochtones inscrits) et trois sont francophones, avec un plus petit nombre d'élèves autochtones inscrits (72). En 2008, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et le Secrétariat des affaires autochtones ont signé un protocole d'entente avec 14 des 15 communautés des Premières Nations de la province. Ce protocole signifiait le désir de l'ensemble des parties à collaborer en vue d'améliorer les résultats scolaires des élèves issus des Premières Nations. Selon l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012 (Statistique Canada, 2012), 51 % des autochtones du Nouveau-Brunswick âgés de 25 à 64 ans avaient obtenu un certificat, un diplôme ou équivalent dans une école de métiers,

un collège ou une université (par rapport à 57 % pour leurs homologues non-autochtones).

Territoires du Nord-Ouest

En 2011, la population totale des Territoires du Nord-Ouest s'élevait à 41 462 habitants (moins de 1 % de la population totale du pays). Entre 2006 et 2011, cette province a connu une croissance démographique faible, voire nulle, contre une moyenne de 5 % pour le pays entier. La taille des communautés des Territoires du Nord-Ouest varie entre un peu plus de 19 000 habitants pour la capitale, Yellowknife, et 71 habitants dans la communauté de Jean Marie River. Chaque communauté dispose de sa propre école. Les Territoires du Nord-Ouest affichent le plus haut PIB par habitant du Canada, mais, selon le Conference Board du Canada (2015a), la chute des prix du pétrole pose certaines difficultés.

Conformément à la loi, les enfants vivant dans les Territoires du Nord-Ouest doivent être scolarisés de l'âge de 6 ans à l'âge de 16 ans. Le système scolaire est divisé en différents niveaux : maternelle, élémentaire (années 1 à 6), secondaire inférieur (années 7 à 9) et secondaire supérieur (années 10 à 12). Les Territoires du Nord-Ouest sont divisés en huit juridictions éducatives. Chaque région est représentée soit par un conseil scolaire de division (CSD) (Divisional Education Council [DEC]), soit par une commission scolaire. Le surintendant est le représentant de l'employeur dans chacun des CSD ou chacune des commissions scolaires. Le territoire compte 49 écoles.

Les premiers habitants des actuels Territoires du Nord-Ouest étaient les Dénés. Les ancêtres des Dénés d'aujourd'hui étaient des petites bandes de chasseurs qui suivaient la migration du caribou et d'autres animaux dans les régions autour du Grand lac des Esclaves, du Grand lac de l'Ours et le long du fleuve Mackenzie. Aujourd'hui, on dénombre différents regroupements tribaux au sein des Dénés : Chipewyan, Tlicho, Yellowknives, Esclaves du nord, Esclaves du sud, Gwich'in et Dénés du Sahtu. Les Territoires du Nord-Ouest comptent 11 langues officielles : chipewyan, cri, anglais, français, gwich'in, inuitnaqtun, inuktitut, inuvialuktun, esclave du nord, esclave du sud et tlicho.

Sur une population totale de près de 42 000 habitants, un peu plus de la moitié s'est auto-identifiée comme autochtone dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (Statistique Canada, 2013). En 2005, une personne autochtone sur quatre des Territoires du Nord-Ouest vivait en milieu urbain et plus d'une sur dix (15 %) en zone rurale, si bien que la majorité était établie dans des zones reculées.

Nouvelle-Écosse

En 2011, la population totale de la Nouvelle-Écosse avoisinait les 922 000 habitants (soit 3 % de la population totale du Canada). Elle affichait le troisième plus faible PIB par habitant du Canada, mais le Conference Board du Canada (2015a) prévoit une augmentation de sa croissance. La Nouvelle-Écosse affiche également une croissance démographique relativement faible, de l'ordre de 0,9 %, par rapport à 5,9 % pour l'ensemble du Canada. La plus grande zone métropolitaine est Halifax (390 000 habitants), suivie de Cap-Breton (101 000 habitants). Selon le recensement de 2011, les langues les plus parlées dans la province sont l'anglais, le français, l'arabe, l'algonquin et le mi'kmaq. Selon la loi, les enfants vivant en Nouvelle-Écosse doivent être scolarisés de l'âge de 5 ans à l'âge de 16 ans. En 2014/15, on comptait 118 152 élèves inscrits dans

l'ensemble du système scolaire. La Nouvelle-Écosse est dotée de sept pensionnats anglophones et d'un pensionnat francophone.

Environ 2 % de la population s'identifiant comme autochtone au Canada vivait en Nouvelle-Écosse en 2011, soit près de 34 000 personnes. Trois autochtones sur dix (29 %) de Nouvelle-Écosse vivent à Halifax, dont ils représentent 3 % de la population totale, tandis que c'est à Cap-Breton que l'on retrouve la proportion la plus élevée d'autochtones, où ils représentent 6 % de la population. Les Mi'kmaq sont le peuple fondateur de la Nouvelle-Écosse et en demeurent le groupe autochtone dominant. On dénombre 13 Premières Nations Mi'kmaq dans cette province, avec des populations communautaires allant de 283 membres dans la Première Nation de la vallée d'Annapolis à 4 314 membres dans la Première Nation eskasoni. La population indienne inscrite en Nouvelle-Écosse est représentée par 13 conseils de bande et 2 conseils tribaux, la Confédération des Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse continentale et l'Union des Indiens de Nouvelle-Écosse. Mi'kmaw Kina'matnewey, l'autorité scolaire implantée dans les réserves de Nouvelle-Écosse gérant 12 des 13 conseils de bande, est un exemple unique d'autogouvernance par une Première Nation dans le secteur de l'éducation. Tant à l'échelle fédérale que provinciale, la législation confère les pleins pouvoirs aux chefs des 12 conseils de bande pour diriger l'enseignement sur les réserves. Par le biais d'un dialogue continu et du renforcement des relations, Mi'kmaw Kina'matnewey travaille avec le ministère de l'Éducation et du développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (Department of Education and Early Childhood Development) et déploie tous les efforts possibles pour garantir aux élèves une transition sans heurt entre les écoles des Premières Nations et le système scolaire public. Ce partenariat entre Mi'kmaw Kina'matnewey et le ministère est crucial dans la mesure où tous les conseils de bande ne disposent pas d'une école sur leur réserve et qu'ils dépendent en grande partie du système scolaire public pour dispenser un enseignement équitable.

En 2011, 59 % de la population autochtone de la Nouvelle-Écosse âgée de 25 à 64 ans détenait un certificat, un diplôme ou équivalent obtenu auprès d'une école de métiers, d'un collège ou d'une université : 56 % parmi les peuples des Premières Nations, 66 % parmi les Métis et 68 % parmi les Inuits (par rapport à 64 % pour leurs homologues non-autochtones) tandis que 21 % des membres des Premières Nations, 16 % des Métis et 17 % des Inuits âgés de 25 à 64 ans ne disposaient pas de certificat, de diplôme ou équivalent en 2011.

Yukon

Le Yukon affiche le troisième PIB par habitant du Canada, et l'exploitation minière devrait continuer de le faire croître. Cette province présente la croissance démographique la plus élevée de l'ensemble des juridictions canadiennes, à hauteur de 11,6 %, par rapport à 5,9 % pour l'ensemble du Canada. Au Yukon, les enfants doivent aller à l'école à partir de 6 ans et 8 mois (au 1^{er} septembre) jusqu'à l'âge de 16 ans au moins, sauf en cas de dérogation spéciale (Bureau des conseillers législatifs, 2016).

Le système scolaire se divise principalement entre la maternelle, l'école primaire (années 1 à 7) et l'école secondaire (années 8 à 12). Ce système est toutefois différent dans les écoles francophones et dans certaines zones rurales où, par exemple, les élèves peuvent poursuivre toute leur scolarité dans une seule et même école, ou doivent se rendre à Whitehorse, ou encore recourir à l'apprentissage à distance ou en ligne pour achever leurs dernières années d'école secondaire. On dénombre 28 écoles sur ce territoire, dont 14 sont situées à Whitehorse et 14 dans les communautés rurales. Le nombre d'élèves inscrits dans

les écoles se situe entre 10 et plus de 600, l'effectif total dépassant légèrement les 5 200 élèves inscrits en septembre 2014.

En 2011, la population totale du Yukon était légèrement inférieure à 34 000 habitants (soit moins de 1 % de la population totale du Canada), dont 7 705 personnes auto-identifiées autochtones dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 (Statistique Canada, 2013). Au moment du recensement de 2006, environ un tiers de la population autochtone du Yukon vivait en milieu urbain. On retrouve 14 Premières Nations au Yukon, dont 11 ont un accord territorial avec les autorités du Yukon et le Canada. Les langues les plus parlées dans la province sont l'anglais, le français, l'allemand et l'athapascan. Pendant l'année scolaire 2014/15, on comptait 5 243 élèves inscrits dans les 28 écoles couvrant tous les niveaux, dont 1 578 s'auto-identifiaient en tant qu'autochtones (31 % de la population scolaire totale). On observe des écarts en matière de participation et de réussite scolaire entre les élèves autochtones et non-autochtones, mais aussi entre les élèves vivant en milieu rural et en milieu urbain.

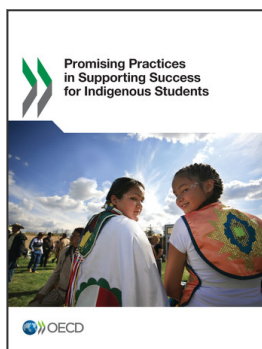
Remarque

1. Comme relevé dans l'article, les membres des Premières Nations peuvent être « inscrits » ou « non-inscrits ». Comme les Indiens non-inscrits atteignent un niveau d'éducation plus élevé, les niveaux moyens de la catégorie Première Nation s'en trouvent rehaussés.

Références

- Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest (2016), « Divisional Education Councils and School Boards », Association des enseignants et enseignantes des Territoires du Nord-Ouest Yellowknife.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015a), « Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada » http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/French_Exec_Summary_web_revised.pdf.
- Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015b), « Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action » Commission de vérité et réconciliation du Canada, Winnipeg http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Calls_to_Action_French.pdf.
- Gordon, C.E. et J.P. White (2014), « Indigenous educational attainment in Canada », *The International Indigenous Policy Journal*, Vol. 5, No. 3, <http://ir.lib.uwo.ca/ijp/vol5/iss3/6><http://ir.lib.uwo.ca/ijp/vol5/iss3/6>.
- Kelly-Scott, K. et K. Smith (2015), « Les peuples autochtones : Feuillet d'information du Canada », Statistique Canada, Ottawa, <http://www.statcan.gc.ca/pub/89-656-x/89-656-x2015001-fra.pdf>.
- Le Bureau des conseillers législatifs (2016), « Loi sur l'éducation » Le Bureau des conseillers législatifs, Whitehorse, www.gov.yk.ca/legislation/acts/education_c.pdf.
- Le Centre de recherche de l'UNICEF (2016) « Équité entre les enfants. Tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches » Bilan Innocenti 13, Le Centre de recherche de l'UNICEF – Innocenti, Florence, <https://www.unicef-irc.org/publications/833/>.
- Le Conference Board du Canada (2015a), « Economic outlook for the Territories in 2015 is encouraging », Le Conference Board du Canada, Ottawa, www.conferenceboard.ca/press/newsrelease/14-12-16/economic_outlook_for_the_territories_in_2015_is_encouraging.aspx.
- Le Conference Board du Canada (2015b), « Manitoba's economy will continue to flourish in 2016 », Le Conference Board du Canada, Ottawa, www.conferenceboard.ca/press/newsrelease/15-12-07/manitoba_s_economy_will_continue_to_flourish_in_2016.aspx.
- Macdonald, D. et D. Wilson (2016), « Shameful neglect: Indigenous child poverty in Canada », Canadian Centre for Policy Alternatives, Ottawa, www.policyalternatives.ca/publications/reports/shameful-neglect.
- OCDE (2016), *Comment Va la Vie ? 2015 : Mesurer le Bien-Être*, Éditions OCDE, Paris http://dx.doi.org/10.1787/how_life-2015-fr.
- Statistique Canada (2013), « Les peuples autochtones au Canada : Premières Nations, Métis et Inuits » <http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/as-sa/99-011-x/99-011-x2011001-fra.cfm>.

Statistique Canada (2012), « Enquête auprès des peuples autochtones de 2012 »
Statistique Canada, Ottawa <http://www5.statcan.gc.ca/olc-cel/olc?ObjId=89-653-X&ObjType=2&lang=fr&limit=0>.



Extrait de :

Promising Practices in Supporting Success for Indigenous Students

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264279421-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Peuples autochtones et éducation dans les provinces et territoires canadiens participants », dans *Promising Practices in Supporting Success for Indigenous Students*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264291676-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.